

HARCÈLEMENT SCOLAIRE



définition du harcèlement selon Dan Olweus (1973)

« C'est un abus de pouvoir à long terme. Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnelle agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement et dans laquelle la victime a du mal à se défendre ».

Bullying (pays anglo- saxons) **Mobbing** (Allemagne, Suisse, Suède)
Intimidation(Espagne, Canada)

Le lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'administration. Ce programme sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire.

Loi de refondation de l'école de la République 8 juillet 2013

5 caractéristiques du harcèlement

1. Agressif

Physiquement
ou psychologiquement



5. Secret



2. Répétitif dans le temps

1+1+1+1+1...= CAUCHEMAR!!

3. Déséquilibré



4. pas de résistance



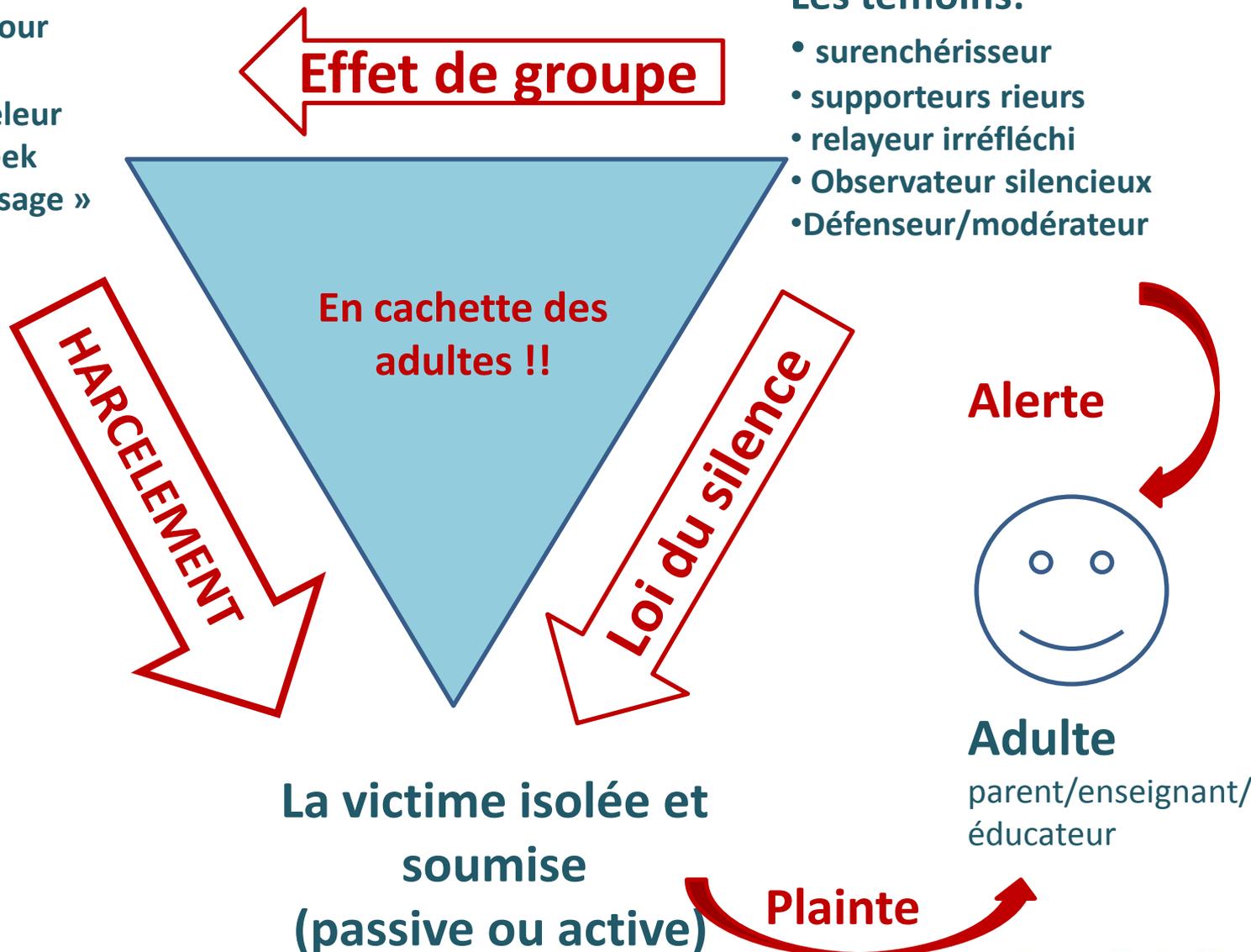
Relation triangulaire du harcèlement

Le(s) harceleur(s)

- leader et sa cour
- « les pestes »
- harcelé/harceleur
- le vengeur Geek
- le « double visage »

Les témoins:

- surenchérisseur
- supporteurs rieurs
- relayeur irréfléchi
- Observateur silencieux
- Défenseur/modérateur



les différents types de harcèlement

Agression physique



Agression verbale/humiliation



Cyber-harcèlement



Exclusion



Racket/menace



le cyber harcèlement: caractéristiques



1. Omni présence d'internet: tout est public
2. Diffusion extrêmement rapide, voire instantanée
3. Anonymat : pseudo, ouverture et fermeture de compte, personnage fictif
4. Absence de contact visuel et d'intonation: dépasser ses limites
5. Déséquilibre de pouvoir par une maîtrise technologique
6. Refus d'en parler pour ne pas perdre son ordinateur ou téléphone
7. Trace sur la Toile ineffaçable

les signes précurseurs et conséquences pour la victime

**Perte de l'estime de soi/
culpabilité/honte**

**Nervosité/Anxiété croissante
Humeur changeante inexplicquée**

**Somatisation: maux de tête,
vomissement, énurésie,
perte de sommeil et d'appétit**

**Moins d'amis/d'invitations
Refus du bus et de la cantine**

**Baisse des résultats scolaires
Manque de concentration**

**Disparition d'argent et
d'affaire/détérioration**

Dépression/suicide

**Phobie scolaire
absentéisme**

Maladie

**Isolement social
/renfermement**

Echec scolaire

Vol



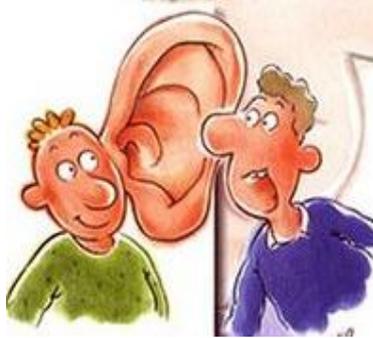
La loi du silence

Non assistance à personne en danger

La loi du plus fort



Mon enfant est victime de harcèlement



1. Ecouter le jeune et vérifier les faits, récupérer des preuves



2. Alerter l'établissement scolaire



3. Selon la gravité, porter plainte



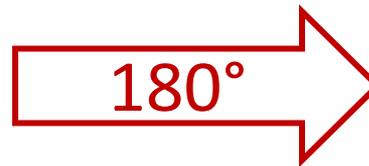
4. Prendre soin de la victime, l'aider à modifier son comportement



Aider la victime à se défendre (thérapie brève de Palo Alto)

AVANT

« Arrête, mais si tu continues il n'y aura pas de conséquences ! »



APRES

« Vas-y, continue et tu verras les conséquences ! »



Il continue de me harceler



Tentatives de régulation: **STOP!!**

- Je leur dis d'arrêter
- Je les fuis
- Je pleure
-

Création d'une flèche dissuasive (effet boomerang!)
Entraînement à la lancer
Visualisation des scénarios

Thérapie Brève de Palo Alto: PARIS
62, Rue Tiquetonne, 75002 Paris
Prise de rendez-vous au 03.85.38.37.34
www.souffrance-scolaire.com



Mon enfant est accusé de harcèlement



1. Ecouter les faits



3. Soutenir la décision disciplinaire



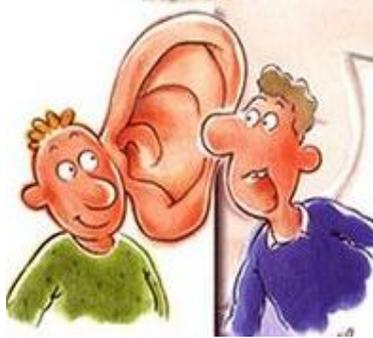
2. informer le jeune des conséquences pénales des actes commis



4. Dialoguer avec le jeune pour l'aider à modifier son comportement



Mon enfant est témoin de harcèlement



1. Ecouter le jeune et vérifier les faits, récupérer des preuves



2. Alerter l'établissement scolaire

www.internet-signalement.gouv.fr



3. Préserver son anonymat



**4. Encourager le jeune
Solidarité et citoyenneté**

Prévenir le harcèlement

- 1. Informer** les jeunes sur le harcèlement et le cyber harcèlement et les conséquences juridiques: film, vidéo, témoignages... **A voir sur you tube**
« Souffre-douleurs... ils se manifestent – INFRAROUGE »
- 2. Être vigilant** face à toute modification de comportement, perturbation ou mal-être.
- 3. Communiquer** régulièrement sur ses ressentis à l'école.
- 4. L'encourager à vous alerter** s'il est témoin d'un comportement inacceptable ou s'il subit.
- 5. Eduquer** au respect de l'autre, à la différence, à la nuance entre sphère privée ou sphère publique, à la solidarité , à l'assertivité et à la bienveillance.

NUMERO D'URGENCE et INFORMATION

www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

« Fil Santé Jeunes » : 0800 235 236

service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

119 (24H/24 7j/7 gratuit et confidentiel)

Si le harcèlement a lieu sur **internet** :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

WWW.facebook.com/safety/groups/parents/



En cas de litige , démarche de recours

- interférer auprès du **référént académique**: 0808 807 010
- S'informer sur la page du ministère de l'éducation nationale
<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr>
- En cas d'échec dans le dialogue avec le chef d'établissement et les autorités académiques, faire appel auprès **du médiateur de l'éducation nationale**
mediateur@education.gouv.fr



Bibliographie

- « Mon enfant est victime /auteur de harcèlement en milieu scolaire » Catherine Blaya Marc Dalloz
- « Je me défends du harcèlement » Emmanuelle Piquet
- « Harcèlement et cyber harcèlement à l'école » JP Bellon
B. Gardette
- « Stop au harcèlement » Nora Fraisse

